

# RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES ANIMALIÈRE ET DE NATURE **2020**

## RÈGLEMENT

### INSCRIPTION GRATUITE

#### THÈMES :

- photographies animalières (faune)
- de nature (flore, paysage)
- l'Homme et la nature

#### NOMBRE DE PHOTOS :

de 1 à 10 photos par participant maximum

#### DATE BUTOIR POUR PARTICIPER ET ENVOYER VOS PHOTOS :

Avant le **12 juillet** par mail à : [p.galvand@stmartindecrau.fr](mailto:p.galvand@stmartindecrau.fr) (idéalement photos 2000 px de bord large et 72 dpi ou 1 Mo minimum)

#### SÉLECTION DES PHOTOS :

sélection faite par un comité qui se réserve le droit de sélectionner entre 1 et 10 photos par participant, qu'importe le nombre envoyé .

#### FORMAT DES PHOTOS :

- format minimum A3 (sans le cadre) / formats plus grands acceptés
- système d'accrochage obligatoire
- sur support, avec ou sans encadrement (forex, alu-dibond...)

#### POUR CHAQUE PHOTO RETENUE :

- indiquer nom et prénom de l'auteur au dos
- prévoir un cartél avec le nom de l'auteur et éventuellement le titre, le lieu...

#### UTILISATION DES CLICHÉS

Chaque participant devra être l'auteur des photos prises. Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné quel que soit le type d'utilisation de la photographie (conformément à l'article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle). En acceptant ce règlement, les participants aux *Rencontres* autorisent les organisateurs (CEN PACA, AMV, MCN et le service promotion du tourisme de la Communauté d'agglomération ACCM) à utiliser gracieusement les photographies dans les supports et les actions de communication à but non lucratif qu'elles pourront produire. Aucune utilisation d'une photo pour un autre objectif ne pourra avoir lieu sans l'accord préalable de l'auteur.

Les participants devront veiller à ce que tous les individus clairement identifiables sur les photos présentées aient accepté l'utilisation de leur image.

Les organisateurs des *Rencontres* ne pourront être tenus responsables en cas de non-respect du droit à l'image.



## DATES À RETENIR :

- envoi des photos retenues avant **le lundi 14 septembre 2020**
- accrochage le **lundi 21 et le mardi 22 septembre 2020**
- restitution des photos dès le **lundi 2 novembre 2020**
- vernissage de l'exposition le **jeudi 1 octobre 2020 à 18h aux Marais du Vigueirat**

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Maison de la Chasse et de la Nature, 13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Tél : 04 90 55 12 56 / p.galvand@stmartindecrau.fr

Du mardi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30

Les photographes s'engagent à exposer durant toute la durée de l'exposition à la Maison de la

Chasse et de la Nature, à la Maison de la Crau ou aux Marais du Vigueirat du  
**23 septembre au 31 octobre 2020.**

